

## Bulletin trimestriel d'information.

1<sup>er</sup> trimestre 2026

N°26-1

Valable du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2026 et relatif à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2026

### LES CHIFFRES CLÉS

au 31/03/2026

**5,00 %**

Taux de distribution 2025

**5,00 %**

Performance Globale  
Annuelle 2025

**7,22 %**

Taux de Rendement  
Interne à 20 ans

**263 €**

Prix de souscription

**i** Définitions disponibles dans  
le lexique à la fin du bulletin.

### Immobilier à taille humaine : entre résilience et recomposition

Au premier trimestre 2026, l'environnement macroéconomique a été paradoxal, mêlant résilience de l'activité et montée des incertitudes géopolitiques. En France, la croissance resterait modeste mais positive (+0,3 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, selon la Banque de France). Mais le retour des tensions internationales, notamment au Moyen-Orient, ravive la question énergétique et l'inflation, qui fragilise les marges des entreprises et pèse sur le pouvoir d'achat. Les conditions de taux d'intérêts demeurent relativement stables à court terme, mais les tensions géopolitiques, les besoins de financement publics et les dépenses de défense alimentent une pression sur les rendements obligataires.

Ces facteurs macroéconomiques et géopolitiques redessinent profondément le marché de l'immobilier tertiaire en France. Chez Aestiam, nous sommes convaincus que l'incertitude persistante, avec laquelle les professionnels de l'immobilier doivent durablement composer, incite les investisseurs à privilégier des actifs sécurisés : bureaux adaptés à la demande locative, commerces de proximité, écoles, locaux d'activité. Le marché de l'immobilier d'entreprise entre dans une phase d'exigence accrue : moins de liquidité, mais davantage de sélectivité. Dans ce nouvel équilibre, la performance immobilière repose davantage sur les fondamentaux immobiliers et la qualité intrinsèque des actifs.

Pierrevenus bénéficie d'un patrimoine aux atouts solides dans le contexte actuel : 70 immeubles d'entreprise de petite taille (environ 3 M€), équilibre entre plusieurs types d'actifs (bureaux, commerces, hôtels, etc.) et plusieurs localisations (Paris intramuros, région parisienne, régions).

L'activité locative a été forte. Dans l'immeuble de bureaux situé rue du Cotentin à Paris, le locataire New Balance, déjà présent sur le site, récupère les locaux libérés par Eiffage et signe un nouveau bail de 9 ans, dont 4 ans ferme, pour une surface totale de 1 233 m<sup>2</sup>. Dans la zone d'activité commerciale d'Amilly (Loiret), un magasin de décoration, déjà présent sur 2 134 m<sup>2</sup>, récupère 778 m<sup>2</sup> de surfaces complémentaires libérées par un précédent locataire. A Pontault Combault (Seine-et-Marne), l'enseigne Action France libère 854 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales.

En ce qui concerne le passif de la SCPI, Pierrevenus est toujours confrontée à des difficultés de liquidité de ses parts. Les ordres de retrait en attente dépassent 14% du capital au 31 mars 2026.

*Laurent LE*

Président

Source : Aestiam



### ACTUALITÉ DU TRIMESTRE

#### Assemblée Générale

L'Assemblée Générale d'Aestiam Agora se tiendra le 27 mai 2026 à 15h00, dans l'auditorium situé 2 place Rio de Janeiro, 75008 Paris. À cette occasion, les associés seront invités à prendre connaissance des principaux éléments relatifs à la vie de la SCPI et à se prononcer sur les résolutions qui leur seront soumises.

## Les chiffres clés.

au 31/03/2026

**7,22 %**

Taux de Rendement Interne sur 20 ans

**5,00 %**

Performance Globale Annuelle 2025

**5,00 %**

Taux de Distribution 2025

**7 mois**

De réserves distribuables

### DISTRIBUTION DU TRIMESTRE

Dividende brut par part au 1<sup>er</sup> trimestre 2026

**3,00 €**

● **3,00 €**  
Dividende net



**Date de versement :**

Perçu le ..... **25/04/2026**

### HISTORIQUE DES DISTRIBUTIONS

Dividende brut (€/part) :

1T 2026      2T 2026      3T 2026      4T 2026

**3,00 €**      -      -      -

← Distribution brute en 2026 : **3,00 €** →

1T 2025      2T 2025      3T 2025      4T 2025

**2,94 €**      **3,21 €**      **3,09 €**      **3,90 €**

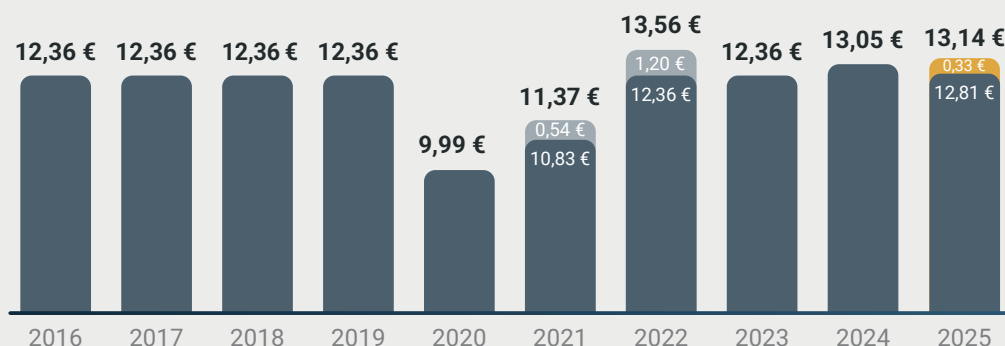
← Distribution brute en 2025 : **13,14 €** →

### L'ENDETTEMENT



**12 %** Ratio dettes et autres engagements

### ÉVOLUTION DE LA DISTRIBUTION



**5,9 %**

TRI 10 ans cible non garanti

**5,0 %**

Taux de distribution annuel cible non garanti

■ Dividende brut (€/part)    ■ Distribution de plus-values (€/part)    ■ Fiscalité sur plus-values (€/part)

⚠ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures, qui ne sont pas garanties. Le versement des dividendes n'est pas garanti. Les objectifs de performance, établis sur la base de projections et de simulations réalisées par Aestiam, ne constituent en aucun cas une promesse de rendement ni de distribution.

ℹ Définitions disponibles dans le lexique à la fin du bulletin.

## Les chiffres clés.

au 31/03/2026

**207 M€**

Valeur d'expertise

**70**

Biens immobiliers

**95**

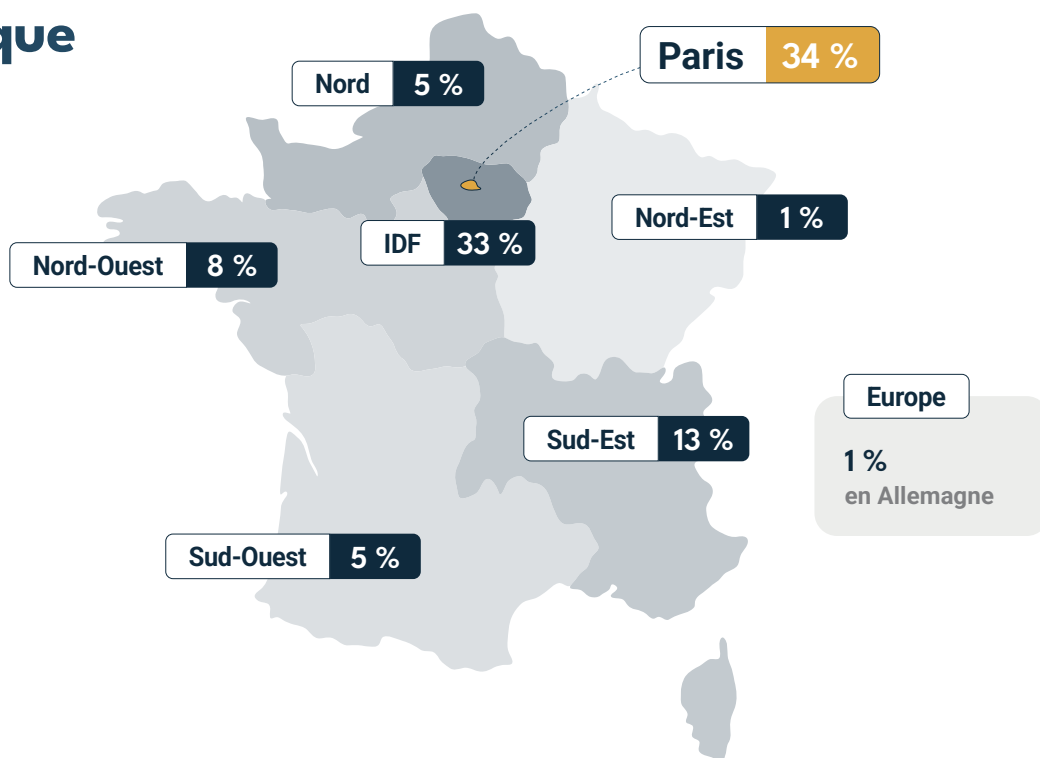
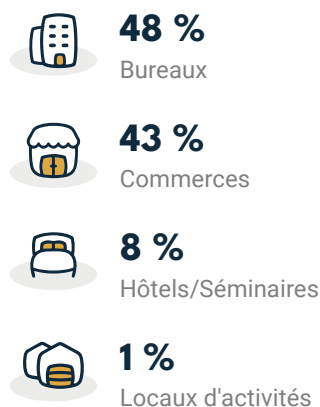
Locataires

**2,95 M€**

Loyer quittancé  
du trimestre

## Répartition sectorielle et géographique

% de la valeur vénale des actifs



### WALB

 **2,38 ans**

Durée moyenne restante des baux avant les prochaines possibilités de résiliation par les locataires.

### WALT

 **4,30 ans**

Durée moyenne restante des baux avant leur échéance finale.




## Le Taux d'Occupation Financier (TOF)

TOF

**89,21 %**

10,79 %

- **85,45 %** de locaux occupés
- **2,71 %** de locaux occupés sous franchise ou mis à disposition d'un futur locataire
- **0,00 %** de locaux vacants sous promesse de vente
- **1,05 %** de locaux vacants en restructuration
- **10,79 %** de locaux vacants en recherche de locataire

 Définitions disponibles dans le lexique à la fin du bulletin.

## LES MOUVEMENTS LOCATIFS



### 3 relocations

pour un loyer  
de 1 065 K€

Typologie	Ville	Surface
Commerces	Paris (75)	1 233 m <sup>2</sup>
Commerces	Amilly (45)	2 912 m <sup>2</sup>
Commerces	Paris (75)	184 m <sup>2</sup>



### 5 libérations

pour un loyer  
de 911 K€

Typologie	Ville	Surface
Commerces	Paris (75)	837 m <sup>2</sup>
Commerces	Pontault Combault (77)	1 116 m <sup>2</sup>
Commerces	Amilly (45)	831 m <sup>2</sup>
Commerces	Amilly (45)	1 303 m <sup>2</sup>
Commerces	Saint Denis (93)	92 m <sup>2</sup>

## Les acquisitions du trimestre

Aucune acquisition sur ce trimestre

## Les arbitrages du trimestre

Aucun arbitrage sur ce trimestre

## Les chiffres clés.

au 31/03/2026

**263 €**

Prix de souscription

**263 €**

Prix de retrait

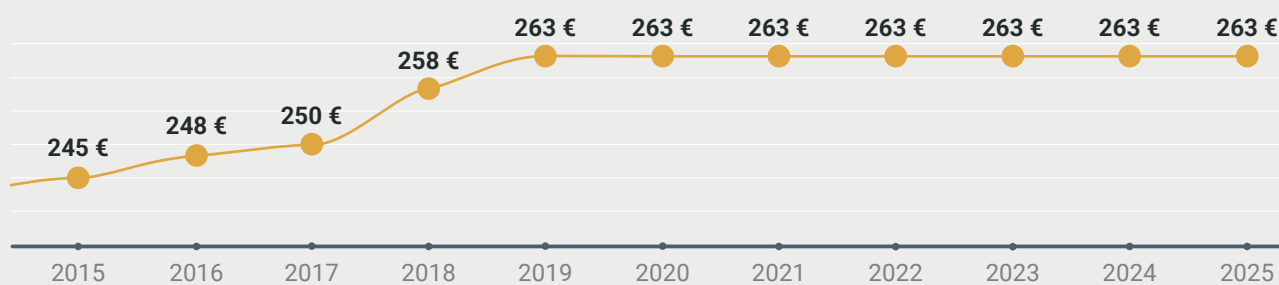
**210**

Nombre d'associés

**211 M€**

Capitalisation

### ÉVOLUTION DU PRIX DE SOUSCRIPTION



Prix de souscription (€/part)

Prix de souscription applicable pour toute souscription d'un montant supérieur ou égal à 100 000 € jusqu'en 2017, puis supérieur à 250 000 €.

### VALEUR DE RÉFÉRENCE PAR PART

#### au 31/12/2025

Valeur de réalisation ..... **241,82 €**

Valeur de reconstitution <250K€ ..... **288,73 €**

Valeur de reconstitution >250K€ ..... **271,41 €**

#### au 31/12/2025

Valeur IFI résident ..... **255,05 €**

Valeur IFI non-résident ..... **252,54 €**

### DÉLAI DE JOUISSANCE



1<sup>er</sup> jour du trimestre civil qui suit la souscription

### LES MOUVEMENTS DE PARTS

	2025	T1 2026	T2 2026	T3 2026	T4 2026
<b>Nombre total de parts</b>	749 915	<b>749 915</b>			
<b>Nombre de parts souscrites</b>	0	<b>72</b>			
<b>Retrait en nombre de parts</b>	0	<b>72</b>			
<b>Parts en attente de retraits</b>	105 643	<b>107 761</b>			

## LES FRAIS

### Commission de souscription

**6 % HT**

Pour toute souscription inférieure à 250 K€.

**0 %**

Pour toute souscription supérieure ou égale à 250 K€.

### Commission de retrait

**0 %**

### Frais de cession des parts

**77 € HT**

Applicable en cas de cession gré-à-gré ou de mutation à titre gratuit (donation, succession, etc.).

### Commission de gestion

**6 % HT**

Prélevée sur les produits locatifs HT encaissés et sur les produits financiers nets.

### Commission d'investissement

**3 % HT**

Du montant des investissements réalisés, hors droits et hors taxes.

### Commission d'arbitrage des actifs immobiliers

**0 %**

### Commission de suivi et de pilotage des travaux

**0 %**

## Avertissements

Communication à caractère promotionnel. La SCPI est un investissement immobilier long terme, comportant des risques de perte de capital et de liquidité, des risques liés au marché immobilier et à la durabilité (ESG).

La durée de placement recommandée est d'au moins 10 ans.

Le rachat des parts n'est pas garanti et n'est possible qu'en cas de souscriptions suffisantes ou de contrepartie à l'achat. La valeur des parts et les revenus distribués peuvent varier à la hausse comme à la baisse. Le versement des dividendes n'est pas garanti. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures, qui ne sont pas garanties.

**Pour plus de détails sur les risques, consultez la note d'information de la SCPI, disponible sur le site d'Aestiam.**

## Conditions

### Conditions de souscription

Le prix de souscription est de 263 €, dont 110 € de prime d'émission. Pour les souscriptions d'un montant inférieur à deux cent cinquante mille (250 000) euros, une commission de souscription de 6 % HT (à laquelle s'ajoute la TVA au taux en vigueur) est appliquée en sus du prix de souscription, soit 15,78 euros HT (18,94 euros TTC) par part.

Le minimum de souscription est fixé à 1 part.

Les parts portent à jouissance à compter du 1<sup>er</sup> jour du trimestre civil qui suit la souscription.

### Conditions de retrait

Conformément aux règles des SCPI à capital variable, chaque associé peut demander le retrait de tout ou partie de ses parts.

Le retrait n'est possible que s'il existe, en face, des souscriptions permettant de compenser la demande. En pratique, la SCPI rembourse les parts dès qu'un nouvel investisseur souscrit un montant équivalent.

Le retrait s'effectue au prix de retrait en vigueur. Un associé ne peut avoir qu'un seul ordre de retrait en cours.

Les demandes doivent être adressées à la Société de Gestion par lettre recommandée ou tout autre moyen permettant d'obtenir un accusé de réception. Elles sont inscrites dès réception sur un registre tenu par ordre chronologique et sont exécutées en fonction des souscriptions disponibles.

L'associé perd la jouissance de ses parts le dernier jour du mois précédant la réalisation effective du retrait.

### Conditions de cession

La cession de parts peut également être réalisée de gré à gré entre un vendeur et un acheteur, qui en déterminent librement le prix. Les droits d'enregistrement doivent être réglés au Trésor public, ainsi que les frais de cession applicables.

Le cédant doit notifier la cession à Aestiam et fournir la preuve du règlement des droits d'enregistrement. Une fois le dossier complet reçu et l'agrément validé, Aestiam procède au transfert de propriété sur le registre des associés.

## Capitalisation

Valeur totale du capital détenu par l'ensemble des associés, obtenue en multipliant le nombre de parts par le prix de souscription.

## Délai de jouissance

Date à partir de laquelle les parts commencent à produire des revenus.

## Performance Globale Annuelle (PGA)

La somme du taux de distribution et :

- pour une SCPI à capital variable : la variation du prix de souscription sur la même période ;
- pour une SCPI à capital fixe : la variation du prix de part acquéreur moyen par rapport à l'année précédente.

## Prix de retrait

Dans le cadre des SCPI à capital variable, cela correspond au prix de souscription de la part au jour du retrait diminué des frais de souscription.

## Ratio dettes et autres engagements

Il mesure le niveau d'endettement et d'engagements de la SCPI. Il se calcule en additionnant les dettes et les engagements immobiliers de la SCPI, puis en divisant cette somme par son actif brut.

## Report à nouveau (RAN)

Part du résultat non distribuée et affectée en réserve. Le RAN peut être utilisé les années suivantes pour compléter une distribution. Lorsqu'il est exprimé en nombre de jours, il se calcule en divisant le RAN par la distribution annuelle, puis en multipliant le résultat par 365.

## Taux de Distribution (TD)

Résultat de la division du dividende brut versé au titre de l'année N (avant prélèvements obligatoires et toute fiscalité, y compris acomptes exceptionnels et quote-part de plus-values distribuées) par :

- le prix de souscription au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N pour les SCPI à capital variable ;
- le prix de part acquéreur moyen de l'année N-1 pour les SCPI à capital fixe.

## Taux de Rendement Interne (TRI)

Mesure la rentabilité d'un investissement sur une période donnée (par exemple 10, 15 ou 20 ans). Le TRI prend en compte le prix d'acquisition, les revenus perçus ainsi que la valeur de retrait au 31 décembre.

## Taux d'Occupation Financier (TOF)

Expression de la performance locative de la SCPI. Il se détermine par la division du montant total des loyers et indemnités d'occupation facturés ainsi que les indemnités compensatrices de loyers par le montant total des loyers facturables dans l'hypothèse où l'intégralité du patrimoine de la SCPI serait loué.

## Valeur de réalisation

Elle correspond à la somme des valeurs vénales des immeubles et de la valeur nette des autres actifs non immobiliers de la SCPI, déduction faite des dettes de la SCPI.

## Valeur de reconstitution

Elle correspond à la valeur de réalisation à laquelle s'ajoutent les frais et droits que devrait supporter la SCPI dans le cas où elle achèterait les mêmes immeubles.

## Valeur d'expertise

Valeur des biens de la SCPI déterminée semestriellement à partir des évaluations réalisées par l'expert immobilier externe. Elle reflète l'estimation la plus récente du patrimoine immobilier de la SCPI.

## Valeur IFI

Valeur fiscale de la part utilisée pour le calcul de l'Impôt sur la Fortune Immobilière, différente selon le statut fiscal de l'associé (résident ou non-résident).

## WALB

Durée moyenne restante des baux avant les prochaines possibilités de résiliation par les locataires.

## WALT

Durée moyenne restante des baux avant leur échéance finale.



[www.aestiam.com](http://www.aestiam.com)

[scpi@aestiam.com](mailto:scpi@aestiam.com) – 01 55 52 53 16 –

## Pierrevenus

Société Civile de Placement Immobilier (SCPI) - Siège social : 90 rue de Miromesnil, 75008 Paris - Date de création : 28 octobre 1988 - RCS PARIS n°348 480 849 - Échéance statutaire : 50 ans - N° visa AMF : SCPI 08-16 du 7 octobre 2008 - Capital statutaire maximum : 145 350 000 € - Type de SCPI : Diversifiée - Capital : Variable.

Société de Gestion de Portefeuille : Aestiam - Gestion de FIA au sens de la directive AIFM - Siège social : 90 rue de Miromesnil, 75008 Paris - SASU au capital de 400 000 € - RCS PARIS n°642 037 162 - Agrément AMF n° GP-14000024 du 11 juillet 2014, mis à jour le 4 juin 2024.

